

**SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02**

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
PARTIE 1 : Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées	
1.1 Qu'est-ce que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées.....	2
1.2 Mission	3
1.3 Vision.....	3
1.4 Valeurs	3
PARTIE 2 : Politique de gestion des risques de corruption et de collusion.....	
PARTIE 3 : Analyse du contexte.....	
3.1 Contexte organisationnel	4
3.2 Une gestion décentralisée.....	4
3.3 Parties prenantes.....	4
3.4 Tolérance aux risques.....	5
PARTIE 4 : Méthodologie de la situation actuelle.....	
PARTIE 5 : Annexes	
Tableau A : Famille de risques.....	7
Tableau B : Critères de probabilité de survenance du risque	10
Tableau C : Critères multifactoriels de l'impact potentiel	11
Tableau D : Critères d'appréciation du niveau de contrôle	12
Tableau E : Résultats de l'évaluation des risques	13
Tableau F : Mesures d'atténuation	16
Tableau G : Familles de risques – causes et conséquences.....	18



**SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02**

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

INTRODUCTION

Le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées est assujéti à la *Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1)*. En vertu de l'article 26 de ladite loi, le Conseil du Trésor a édicté en juin 2016, la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (ci-après nommée directive). Cette directive a pour but de préciser les obligations du centre de services scolaire concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Cette gestion des risques nécessite d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques ainsi que de mettre en place des contrôles internes et des mesures d'atténuation de ces derniers.

Le présent document vient répondre à cette exigence en cinq parties :

- la première concerne un rappel de ce qu'est le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées, sa mission, sa vision et ses valeurs;
- la seconde partie indique à quel moment le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a mis en place sa *Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* et par le fait même, répond à une des exigences de la directive.
- la troisième partie porte sur l'analyse du contexte dans lequel le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées conclut ses contrats.
- la quatrième partie se consacre à l'appréciation des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, comprenant l'identification, l'analyse et l'évaluation de ces risques.
- la dernière partie se consacre aux tableaux transmis par l'UPAC pour faire l'évaluation des risques et aux tableaux des résultats de l'évaluation des risques, des mesures d'atténuation et des familles de risques – causes et conséquences.

PARTIE 1 : Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

1.1. Qu'est-ce que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) dessert 26 municipalités réparties dans deux MRC (de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais) ainsi que la partie est de la Ville de Gatineau (secteurs Buckingham et Masson-Angers). Créé en 1998 sous le nom de Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées est officiellement renommé dans le cadre du nouveau modèle de gouvernance scolaire mis en place au Québec en juin 2020.

<p style="text-align: center;"> Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées  Québec </p>	<h1 style="margin: 0;">RECUEIL DE GESTION</h1>
SECTEUR SECRETARIAT GÉNÉRAL	IDENTIFICATION CODE : 5212-05-02
TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES	
Adoption : Le mercredi 10 mars 2021 Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053 Amendement :	
<p>Le CSSCV veille à la réussite éducative de plus de 6500 jeunes et à près de 600 adultes répartis dans ses 25 immeubles. Le CSSCV dispense l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire dans 16 écoles, l'enseignement secondaire dans 5 écoles, la formation professionnelle dans 2 sites et l'éducation des adultes dans 2 centres.</p> <p>1.2. Mission</p> <p>En reconnaissance des diversités sociales, culturelles, économiques et géographiques des communautés desservies, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées doit s'assurer que les jeunes et les adultes habitant dans ces communautés reçoivent les services éducatifs définis par le gouvernement du Québec et auxquels ils ont droit. Le centre de services scolaire s'acquitte de cette mission en soutenant son réseau d'établissements dont la mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier ces personnes. La mission du centre de services scolaire l'habilite aussi à organiser et à offrir des services à sa communauté dans les domaines social, culturel, sportif, scientifique et communautaire. C'est dans cet esprit que le centre de services scolaire favorise l'organisation de services de garde dans ses écoles primaires, qu'il intervient dans la formation de la main-d'œuvre et dans des services aux entreprises et qu'il conclut des ententes avec les municipalités de son territoire.</p> <p>1.3. Vision</p> <p>Le centre de services scolaire vise le développement de personnes compétentes, autonomes et responsables, de citoyens ouverts aux autres et soucieux d'appliquer les valeurs et les principes de la démocratie, de citoyens capables de contribuer au développement de leur milieu et de s'intégrer au marché du travail. Cette vision est appuyée par un esprit de coopération, de partenariat et de transparence, et repose sur un corpus de valeurs devant guider l'action des décideurs, des membres du personnel ainsi que des partenaires de la communauté pour que chacun puisse s'accomplir et placer la réussite au cœur de son action quotidiennement.</p> <p>1.4. Valeurs</p> <p>Comme dans toute société démocratique, le centre de services scolaire souscrit aux valeurs dites universelles : le respect, l'équité, la tolérance, la responsabilité partagée, la liberté, la vérité et la non-violence.</p> <p>Le centre de services scolaire propose de s'appuyer sur les valeurs suivantes : l'engagement, la fierté, la rigueur, la persévérance, le respect et la civilité.</p> <p>Dans ce contexte, tout effort de la prévention de la corruption et de la collusion s'inscrit dans les valeurs de l'organisation.</p>	

<p style="text-align: center;"> Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées  Québec </p>	<h2 style="margin: 0;">RECUEIL DE GESTION</h2>
SECTEUR SECRETARIAT GÉNÉRAL	IDENTIFICATION CODE : 5212-05-02
TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES	
Adoption : Le mercredi 10 mars 2021 Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053 Amendement :	
<p>PARTIE 2 : Politique de gestion des risques de corruption et de collusion</p> <p>Le centre de services scolaire a adopté le 11 décembre 2019 sa <i>Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle</i> (ci-après nommée politique). Cette politique répond à l’une des exigences de la directive adoptée par le Secrétariat du Conseil du trésor.</p> <p>Ladite politique se retrouve directement sur le site internet du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées, voir le lien ci-dessous. https://www.cssc.v.gouv.qc.ca/application/files/7515/9924/3944/5212-05-01_pol-gestion-risques-collusion-corruption_11dec2019.pdf</p> <p>PARTIE 3 : Analyse du contexte</p> <p>3.1 Contexte organisationnel</p> <p>L’exercice d’élaboration du plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après nommé « le Plan de gestion des risques ») est le premier effectué par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées. Il est conscient qu’une gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle efficace doit s’intégrer dans la culture de l’organisation et cadre parfaitement avec ses valeurs.</p> <p>3.2 Une gestion décentralisée</p> <p>Dans les faits, le centre de services scolaire est un réseau composé notamment d’unités administratives : écoles, centres et services centraux. La direction de chacune de ces unités administratives a des pouvoirs en matière de gestion contractuelle, qui lui ont été délégués par règlement. Les approvisionnements sont donc décentralisés. Cependant, le centre de services scolaire demeure la seule personne morale répondante des approvisionnements et il est responsable de l’ensemble de la reddition de comptes. Dans un contexte de gestion décentralisée où les encadrements sont de plus en plus complexes, le partenariat entre les instances centrales et les établissements présente certains défis.</p> <p>3.3 Parties prenantes</p> <p>La perception du risque reflète aussi les besoins, les questions, les connaissances, les convictions et les valeurs des parties prenantes. C’est pourquoi les parties prenantes doivent être impliquées dans l’analyse des risques.</p>	



**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

Parties prenantes internes dans un processus de gestion contractuelle :

- conseil d'administration
- personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
- direction générale (qui agit à titre de dirigeant de l'organisme au sens de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements qui en découlent)
- gestionnaire impliqué dans un processus de gestion contractuelle
- personnel impliqué dans un processus de gestion contractuelle

Parties prenantes externes dans un processus de gestion contractuelle (à considérer sans les impliquer directement) :

- contractants
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Ministre de l'Éducation
- Autorité des marchés publics
- citoyen
- média
- autres

3.4 Tolérance aux risques

Dans l'établissement de sa tolérance aux risques en vue de la mise en place des mesures d'atténuation, le centre de services scolaire a pris en compte le résultat obtenu dans la colonne du niveau de risque après contrôle présenté au Tableau E.

L'évaluation des risques a conduit à une note se trouvant sur une échelle de 1 à 25, où 25 représente le risque le plus élevé. Le centre de services scolaire a établi pour son premier plan de gestion, le taux de tolérance au risque à une valeur de 9. En dessous, ils sont à surveiller ou acceptés et au-dessus ils sont à réduire.

Suite à cette analyse, 13 risques sont acceptés, 21 risques sont à surveiller et 11 risques sont à réduire. Les résultats de l'évaluation des risques sont présentés au Tableau E.

Les centres de services scolaires vivent dans un environnement fortement balisé en matière de gestion contractuelle. Ces encadrements sont les lois, les règlements, les directives, les politiques au niveau national et au niveau local, il y a les politiques et lignes internes de conduite.

<p style="text-align: center;"> Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées  Québec </p>	<h2 style="margin: 0;">RECUEIL DE GESTION</h2>
SECTEUR SECRETARIAT GÉNÉRAL	IDENTIFICATION CODE : 5212-05-02
TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES	
Adoption : Le mercredi 10 mars 2021 Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053 Amendement :	
<p>PARTIE 4 : Méthodologie de la situation actuelle</p> <p>L'Unité permanente anticorruption, à qui a été confié le rôle d'accompagnement des organismes publics dans l'élaboration de leur plan de gestion des risques, a identifié 45 risques auxquels font face tous les organismes publics en matière de corruption et de collusion. Ceux-ci ont été regroupés en 10 familles (Tableau A).</p> <p>L'UPAC a aussi élaboré une grille permettant aux organismes d'évaluer le niveau de chacun de ces risques, au sein de l'organisme. L'échelle tient compte de trois facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la probabilité qu'un risque survienne (Tableau B); • l'impact de ce risque sur la réputation, au plan financier, au plan légal de même que sur la qualité des services (Tableau C); • l'efficacité des contrôles permettant de diminuer le risque (Tableau D). <p>Pour l'élaboration de son premier plan de gestion des risques, le centre de services scolaire a formé un comité composé de 8 personnes impliquées dans le processus de gestion contractuelle afin de rassembler toute l'information pertinente à sa réalisation.</p> <p>Plusieurs rencontres ont eu lieu afin d'évaluer chacun des risques.</p> <p>L'évaluation de la situation actuelle avant contrôle (probabilité et impact) et l'appréciation du niveau de contrôle ont été effectuées lors des séances de travail par le biais d'un consensus entre les membres du groupe responsable de l'évaluation du risque.</p> <p>Ensuite, et à la lumière des résultats obtenus, l'équipe chargée de l'évaluation des risques a déterminé le traitement accordé à chacun des risques (accepter, surveiller ou réduire). Les résultats présentés au Tableau E représentent les résultats de l'évaluation des risques et le traitement.</p> <p>Suite aux résultats obtenus au tableau de l'évaluation des risques, 11 risques devront être réduits. Le comité a donc identifié 14 mesures d'atténuation, celles-ci permettent de couvrir les 11 risques à réduire ainsi que certains risques à surveiller ou étant acceptés. Ces mesures sont présentées au Tableau F ci-dessous.</p>	



**SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02**

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

**ANNEXES
TABLEAU A : 10 FAMILLES DE RISQUES**

Risques

R 1. Famille de risques de gouvernance

R 1.1. Risque de non-divulgence d'actes répréhensibles

R 1.2. Risque de non-habilitation sécuritaire

R 1.3. Risque de trafic d'influence

R 1.4. Risque que le mandat soit mal réalisé

R 1.5. Risque que le suivi ne soit pas fait d'une façon adéquate

R 2. Famille de risques associés à l'éthique

R 2.1. Risque de non-déclaration d'un conflit d'intérêts

R 2.2. Risque de favoritisme

R 2.3. Risque d'influences externes

R 3. Famille de risques associés au non-respect des lois et règlements

R 3.1. Risque de mauvaises compréhension et interprétation des lois et des règlements ou des modalités contractuelles

R 3.2. Risque de mauvaise application des lois et des règlements ou des modalités contractuelles

R 3.3. Risque d'octroyer un contrat sans autorisation (exception/règle)

R 3.4. Risque que le document d'appel d'offres soit incomplet ou erroné de façon volontaire

R 4. Famille de risques associés aux ressources humaines

R 4.1. Risque de perte d'expertise

R 4.2. Risque de dépendance des ressources externes

R 5. Famille de risques spécifiques aux personnes

R 5.1. Risque de divulgation d'information sensible

R 5.2. Risque d'influence de la personne

R 5.3. Risque de pouvoir de la personne

SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

R 6. Famille de risques de sécurité de l'information

R 6.1 Risque de disponibilité de l'information

R 6.2. Risque de l'intégrité de l'information

R 6.3. Risque de confidentialité de l'information

R 7. Famille de risques associés aux appels d'offres

R 7.1. Risque que l'évaluation des besoins soit incomplète ou erronée

R7.2. Risque de mauvais choix du mode de sollicitation et du type d'appel d'offres

R 7.3. Risque de restreindre la concurrence à la suite d'homologation, de certification ou de qualification

R 7.4. Risque de contourner le processus contractuel dans les projets particuliers

R 7.5. Risque d'appel d'offres dirigé

R 7.6. Risque lié à l'implication de la ressource externe dans plus d'une phase de l'appel d'offres

R 7.7. Risque de qualité du processus d'appel d'offres

R 7.8. Risque de fractionnement de contrat

R 7.9. Risque de délai insuffisant pour faire des soumissions

R 7.10. Risque associé à l'évaluation des soumissions

R 7.11. Risque d'addenda injustifié

R7.12. Risque associé à la période de questions en appel d'offres

R 8. Famille de risques associés aux comités de sélection

R 8.1. Risque de non-intégrité des membres du comité de sélection

R 8.2. Risque associé au fonctionnement du comité de sélection

R 8.3. Risque de rotation limitée des membres du comité de sélection

R 8.4. Risque de non-intégrité du secrétaire du comité de sélection

**SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02**

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

R 9. Famille de risques de collusion

R 9.1. Risque de refus du contrat par le soumissionnaire gagnant

R 9.2. Risque d'entente collusoire

R 9.3. Risque d'intimidation

R 9.4. Risque lié à la présélection ou la préqualification

R 10. Famille de risques de vérification inadéquate

R 10.1. Risque de fausses facturations

R 10.2. Risque d'absence de conformité du processus contractuel.

R 10.3. Risque de falsification de documents servant à l'analyse des soumissions

R 10.4. Risque de dépassement injustifié des coûts

R 10.5. Risque de travail au noir lors de la réalisation du contrat

SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

TABLEAU B : CRITÈRES DE PROBABILITÉ DE SURVENANCE DU RISQUE

Critères multifactoriels de la probabilité qu'un organisme devienne vulnérable aux actes répréhensibles		
Probabilité	Quantitative	Explication
Quasi certaine (5)	> 75 % de chance	<ul style="list-style-type: none"> • Très facile à commettre des actes répréhensibles sans contrôle sur place. • Devrait se produire dans la plupart des cas (jour / semaine). • Nombre très élevé d'incidents ou d'erreurs (ex. sécurité de l'information), de faits (ex. éthique) ou d'événements (ex. collusion) enregistrés. • Nombre très élevé de contrats.
Probable (4)	51 % - 75 % de chance	<ul style="list-style-type: none"> • Facile à commettre des actes répréhensibles sans contrôle sur place. • Pourrait se produire dans la plupart des cas (mensuel). • Nombre élevé d'incidents, d'erreurs, de faits ou d'événements enregistrés. • Nombre élevé de contrats.
Possible (3)	26 % - 50 % de chance	<ul style="list-style-type: none"> • Modérément complexe à commettre des actes répréhensibles sans contrôle en place. • Pourrait se produire à un moment donné (sur 12 mois). • Quelques incidents, erreurs, faits ou événements enregistrés. • Nombre moyen de contrats.
Improbable (2)	10 % - 25 % de chance	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile à commettre des actes répréhensibles même sans contrôle en place. • Ne devrait pas se produire (deux à cinq ans). • Peu d'incidents, d'erreurs, de faits ou d'événements enregistrés. • Peu de contrats.
Rare (1)	< 10 % de chance	<ul style="list-style-type: none"> • Très difficile à commettre des actes répréhensibles même sans contrôle en place. • Peut se produire que dans des circonstances exceptionnelles (10 ans). • Pas d'incidents, d'erreurs, de faits ou des événements enregistrés. • Presque aucun ou très peu de contrats.



**SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02**

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

**TABLEAU C : CRITÈRES MULTIFACTORIELS DE L'IMPACT POTENTIEL DE MATÉRIALISATION
D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES**

Critères multifactoriels [1] de l'impact potentiel de matérialisation d'actes répréhensibles				
Impact	Réputation	Financier [2]	Juridique	Qualité de services
Extrême (5)	<ul style="list-style-type: none"> L'opinion publique critique fortement l'organisme public. La confiance est très affectée. Le sous-ministre ou le président doit intervenir. Mention négative dans les médias avec atteinte à la réputation de façon irréversible. 	Dépassement financier est > 30 % du poste budgétaire du contrat public.	L'impact touche l'ensemble du processus de gestion contractuelle et pouvant mener à des accusations.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau grave d'insatisfaction. Irritants de fréquence très importante.
Majeur (4)	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs plaintes sont enregistrées. Les lacunes sont relevées et documentées (à la suite des demandes d'accès à l'information). Mention négative dans les médias avec atteinte à la réputation. 	Dépassement financier est compris entre 20 % et 30 % du poste budgétaire du contrat public.	L'impact est important pouvant mener à des accusations et s'étend dans plus d'une phase du processus de gestion contractuelle.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau important d'insatisfaction Irritants de fréquence importante.
Modéré (3)	<ul style="list-style-type: none"> Des plaintes sont enregistrées. Mention négative dans les médias. 	Dépassement financier est compris entre 10 % et 20 % du poste budgétaire du contrat public.	L'impact est moyen, de nature administrative et s'étend dans plus d'une phase du processus de gestion contractuelle.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'insatisfaction modéré. Irritants de fréquence moyenne
Mineur (2)	<ul style="list-style-type: none"> Quelques plaintes sont enregistrées. D'autres organismes critiquent l'organisme public. Ce dernier a réagi rapidement pour contenir la situation. 	Dépassement financier est compris entre 5 % et 10 % du poste budgétaire du contrat public.	L'impact est mineur, de nature administrative et limité à une phase du processus de gestion contractuelle.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'insatisfaction faible. Irritants mineurs.
Insignifiant (1)	Quelques commentaires négatifs.	Dépassement financier est < 5 % du poste budgétaire du contrat public.	Avertissement nécessitant de corriger la situation due au non-respect d'une politique de l'organisme public découlant d'une loi, d'un règlement ou d'une directive.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'insatisfaction très faible. Irritants insignifiants.

SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

TABLEAU D : CRITÈRES D'APPRÉCIATION DU NIVEAU DE CONTRÔLE

Critères d'appréciation du niveau de contrôle (1)				
Exemples de contrôle : Risque de non-déclaration d'un conflit d'intérêts	Niveau de contrôle	Explication du choix du niveau de contrôle	Facteur de contrôle (FC)	Facteur de non-contrôle FNC = (1 - FC)
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système de déclaration obligatoire applicable aux titulaires de charges publiques afin de prévenir et de détecter de possibles incompatibilités ou de conflits d'intérêts. Informer adéquatement les titulaires de charge publique des règles disciplinaires ou du code d'éthique. Réaliser des formations en éthique et déontologie sous forme d'études de cas. Politique d'encadrement des rapports de proximité entre public-privé. 	Optimisé (5)	Des processus ont été affinés à un niveau de bonnes pratiques sur la base de résultats de l'amélioration continue.	80 %	20 %
	Efficace (4)	Le suivi de gestion et les mesures de conformité semblent fonctionner efficacement. Les processus sont en constante amélioration et offrent une bonne pratique.	60 %	40 %
	Défini (3)	Des procédures ont été normalisées, documentées et communiquées par la formation. Il est exigé que ces processus doivent être suivis. Cependant, il est peu probable que les erreurs soient détectées. Les procédures sont existantes, mais non sophistiquées.	40 %	60 %
	Intuitif (2)	Les processus sont en développement. Il n'y a pas de formation ou de communication de procédure standard formelle et la responsabilité est laissée à l'individu.	20 %	80 %
	Non-standardisé (1)	Il n'y a pas de processus standardisé, mais uniquement des approches ad hoc qui ont tendance à être appliquées sur une base individuelle ou au cas par cas. L'approche globale de la gestion est désorganisée.	10 %	90 %
	Inexistant (0)	Absence totale de tout processus reconnaissable. L'organisation n'a même pas reconnu qu'il y a un problème à résoudre.	0 %	100 %

**SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02**

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

TABLEAU E – RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

Risques	Niveau de risque avant contrôle				Niveau de risque après contrôle				Traite- ment
	P	I	RI	NRAvC	FC	FNC	RR	NRApC	
R 1.1. Risque de non-divulgence d'actes répréhensibles	3	2,7	8,1	Moyen	60%	40%	3,24	Faible	Accep- ter
R 1.2. Risque de non-habilitation sécuritaire	3	3	9	Moyen	50%	50%	4,50	Faible	Accep- ter
R 1.3. Risque de trafic d'influence	4	4	16	Élevé	30%	70%	11,20	Moyen	Rédui- re
R 1.4. Risque que le mandat soit mal réalisé	4	3,55	14,2	Élevé	30%	70%	9,94	Moyen	Rédui- re
R 1.5. Risque que le suivi ne soit pas fait d'une façon adéquate	3,5	3,85	13,475	Élevé	70%	30%	4,04	Faible	Accep- ter
R 2.1. Risque de non-déclaration d'un conflit d'intérêts	4	3,4	13,6	Élevé	40%	60%	8,16	Moyen	À survei- ller
R 2.2. Risque de favoritisme	4	3,4	13,6	Élevé	40%	60%	8,16	Moyen	À survei- ller
R 2.3. Risque d'influences externes	4	3,4	13,6	Élevé	40%	60%	8,16	Moyen	À survei- ller
R 3.1. Risque de mauvaise compréhension et interprétation des lois et des règlements ou des modalités contractuelles	4	3	12	Élevé	40%	60%	7,20	Moyen	À survei- ller
R 3.2. Risque de mauvaise application des lois et des règlements ou des modalités contractuelles	4	3	12	Élevé	40%	60%	7,20	Moyen	À survei- ller
R 3.3. Risque d'octroyer un contrat sans autorisation (exception/règle)	3,5	3	10,5	Moyen	40%	60%	6,30	Moyen	À survei- ller
R 3.4. Risque que le document d'appel d'offres soit incomplet ou erroné de façon volontaire	4	4,15	16,6	Élevé	70%	30%	4,98	Faible	Accep- ter
R 4.1. Risque de perte d'expertise	4	3,7	14,8	Élevé	60%	40%	5,92	Moyen	À survei- ller
R 4.2. Risque de dépendance des ressources externes	4,5	3,6	16,2	Élevé	30%	70%	11,34	Moyen	Rédui- re
R 5.1. Risque de divulgation d'information sensible	4,5	3,7	16,65	Élevé	50%	50%	8,33	Moyen	À survei- ller
R 5.2. Risque d'influence de la personne	4	4,15	16,6	Élevé	20%	80%	13,28	Élevé	Rédui- re
R 5.3. Risque de pouvoir de la personne	4	4,15	16,6	Élevé	40%	60%	9,96	Moyen	Rédui- re
R 6.1. Risque de disponibilité de l'information	3	3	9	Moyen	60%	40%	3,60	Faible	Accep-

**SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02**

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

R 6.2. Risque de l'intégrité de l'information	3	3	9	Moyen	60%	40%	3,60	Faible	Accepter
R 6.3. Risque de confidentialité de l'information	4	3,7	14,8	Élevé	40%	60%	8,88	Moyen	À surveiller
R 7.1. Risque que l'évaluation des besoins soit incomplète ou erronée	5	4,3	21,5	Élevé	40%	60%	12,90	Élevé	Réduire
R7.2. Risque de mauvais choix du mode de sollicitation et du type d'appel d'offres	4	3,45	13,8	Élevé	60%	40%	5,52	Moyen	À surveiller
R 7.3. Risque de restreindre la concurrence à la suite d'homologation, de certification ou de qualification	4,5	3,45	15,525	Élevé	40%	60%	9,32	Moyen	Réduire
R 7.4. Risque de contourner le processus contractuel dans les projets particuliers	5	3,45	17,25	Élevé	40%	60%	10,35	Moyen	Réduire
R 7.5. Risque d'appel d'offres dirigé	4	3,45	13,8	Élevé	40%	60%	8,28	Moyen	À surveiller
R 7.6. Risque lié à l'implication de la ressource externe dans plus d'une phase de l'appel d'offres	4	3,45	13,8	Élevé	30%	70%	9,66	Moyen	Réduire
R 7.7. Risque de qualité du processus d'appel d'offres	3	4	12	Élevé	60%	40%	4,80	Faible	Accepter
R 7.8. Risque de fractionnement de contrat	4	3,3	13,2	Élevé	40%	60%	7,92	Moyen	À surveiller
R 7.9. Risque de délai insuffisant pour faire des soumissions	4	3,55	14,2	Élevé	50%	50%	7,10	Moyen	À surveiller
R 7.10. Risque associé à l'évaluation des soumissions	4	3,45	13,8	Élevé	60%	40%	5,52	Moyen	À surveiller
R 7.11. Risque d'addenda injustifié	4	3,55	14,2	Élevé	30%	70%	9,94	Moyen	Réduire
R 7.12. Risque associé à la période de questions en appel d'offres	4	3,15	12,6	Élevé	60%	40%	5,04	Moyen	À surveiller
R 8.1. Risque de non-intégrité des membres du comité de sélection	3,5	3,7	12,95	Élevé	60%	40%	5,18	Moyen	À surveiller
R 8.2. Risque associé au fonctionnement du comité de sélection	4	3,7	14,8	Élevé	60%	40%	5,92	Moyen	À surveiller
R 8.3. Risque de rotation limitée des membres du comité de sélection	3,5	2,7	9,45	Moyen	60%	40%	3,78	Faible	Accepter
R 8.4. Risque de non-intégrité du secrétaire du comité de sélection	3,5	2,7	9,45	Moyen	70%	30%	2,84	Faible	Accepter

**SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02**

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

R 9.1. Risque de refus du contrat par le soumissionnaire gagnant	2	2,15	4,3	Faible	60%	40%	1,72	Faible	Accepter
R 9.2. Risque d'entente collusoire	4,5	4,45	20,025	Élevé	60%	40%	8,01	Moyen	À surveiller
R 9.3. Risque d'intimidation	3	4,85	14,55	Élevé	60%	40%	5,82	Moyen	À surveiller
R 9.4. Risque lié à la présélection ou la préqualification	NA	NA	#VALEUR!	NA	NA	NA	NA	NA	NA
R 10.1. Risque de fausse facturation	4	3,3	13,2	Élevé	60%	40%	5,28	Moyen	À surveiller
R 10.2. Risque d'absence de conformité du processus contractuel.	4	4	16	Élevé	60%	40%	6,40	Moyen	À surveiller
R 10.3. Risque de falsification de documents servant à l'analyse des soumissions	4	3,55	14,2	Élevé	70%	30%	4,26	Faible	Accepter
R 10.4. Risque de dépassement injustifié des coûts	4,5	4,3	19,35	Élevé	40%	60%	11,61	Moyen	Réduire
R 10.5. Risque de travail au noir lors de la réalisation du contrat	1,5	2,15	3,225	Faible	70%	30%	0,97	Faible	Accepter

SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

TABLEAU F – MESURES D’ATTÉNUATION

	Mesures d’atténuation	Mise en place par	Cible	Échéancier	Risque Associé
1	Mettre en place une formation sous forme de capsules sur l'éthique et la rigueur en gestion contractuelle pour les employés impliqués dans le processus de gestion contractuelle	RARC , SRF, STI et SRM	100% des employés impliqués ayant participé à la formation	Juin 2022	1.3, 5.2, 5.3, 7.4,7.11
2	Révision du code d'éthique et attestation des employés; Déclaration obligatoire annuelle relativement à toute activité externe, tout emploi, tout placement, tout avoir et tout don ou avantage substantiel duquel pourrait résulter un conflit d'intérêts avec leurs fonctions dans l'organisation; Déclaration de confidentialité des employés impliqués dans le processus de gestion contractuelle.	RARC et SRF	- Adoption du code d'éthique - Signature attestant la confirmation des employés - 100% des déclarations de conflit d'intérêts obtenues - 100% des déclarations de confidentialité obtenues	Déc 2021	1.3, 5.2, 5.3, 7.6
3	Participer aux formations offertes par le SCT en lien avec le processus de gestion contractuelle des employés impliqués dans la gestion contractuelle	RARC	Chacun des employés visés doit suivre au moins une formation par année et le registre de suivi doit être complété	Juin 2021	7.11
4	Mettre en place un contrôle qualité pour les appels d'offres publics (double regard : révision avant publication des documents par un pair détenant l'expertise)	RARC, SRF et SRM	Nombre d'AOP ayant fait l'objet d'une révision avant publication	Juin 2022	7.1, 7.3, 7.4, 7.11
5	Bonifier la politique concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (art. 12)	RARC	Adoption de la politique	Juin 2021	1.3
6	Mettre en place un processus formel de suivi (contrôle-qualité) des contrats en cours, et ce, pour tous les types de contrat	SRM	Mise en place du processus de suivi formel	Déc 2021	1.4
7	Définir les rôles et responsabilités des parties impliquées dans le mandat	SRM	Définir les rôles et responsabilités dans chaque mandat	Déc 2021	1.4 7.6
8	Développer des expertises à l'interne	SRH et SRM	Avoir des expertises à l'interne	Juin 2022	4.2
9	Identifier des règles précises entourant le recours à des ressources externes (consultants, contractuels, autres) dans le processus de gestion contractuelle	SRM	Mise en place des règles précises	Déc 2021	4.2
10	S'assurer de la rotation des fournisseurs	STI et SRM	Rotation des fournisseurs	Déc 2021	5.2, 5.3 7.3, 7.4
11	Faire du réseautage auprès de d'autres CSS	SRM	Nombre de fois que nous consultons un autre CSS	Juin 2021	7.1

SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

12	Établir les critères pour aller en appels d'offre régionalisés pour être capable d'aller chercher un spécialiste externe pour préparer le devis	SRM	Mise en place de critères pour les appels d'offre régionalisés	Déc 2021	7.1, 7.6
13	Mettre en place la méthode de calcul d'estimation des coûts UNIFORMA	SRM	Mise en place de la méthode de calcul	Déc 2021	10.4
14	Tenir un registre des fournisseurs qui dépasse de façon injustifiée l'estimation des coûts	SRM	Mise en place d'un registre	Juin 2021	10.4

SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

**TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

TABLEAU G : FAMILLES DE RISQUES – CAUSES ET CONSÉQUENCES

Famille de risque	R 1. Risque de gouvernance
Risque	R 1.3. Risque de trafic d'influence
Explication du risque	Le risque d'user d'une position privilégiée ou de son influence pour obtenir de l'autorité publique un avantage quelconque en échange ou non d'un avantage ou d'un bénéfice.
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir des intérêts dans une entreprise faisant affaire avec le centre de services scolaire. 2. Recevoir des cadeaux par des fournisseurs. 3. Visite des entrepreneurs en cours de soumission.
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoritisme dans des contrats en cours ou dans de futurs contrats. 2. Ouvre la porte à la corruption. 3. Image négative du centre de services scolaire.

Famille de risque	R 1. Risque de gouvernance
Risque	R 1.4. Risque que le mandat soit mal réalisé
Explication du risque	Plus un mandat est complexe, plus le risque de réalisation inadéquate augmente. Un mandat est jugé complexe notamment lorsqu'il fait davantage appel à des ressources externes qu'aux ressources internes.
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Envergure du mandat ou du projet. 2. Manque d'expertise interne. 3. La surveillance du mandat est déficiente.
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exagération dans l'estimation des coûts des travaux, ce qui ouvre la porte à des extras injustifiés. 2. Complaisance dans la surveillance des travaux. 3. Ouvre la porte au gaspillage et à la fraude.

Famille de risque	R 4. Risques associés aux ressources humaines
Risque	R 4.2. Risque de dépendance des ressources externes
Explication du risque	Dans un environnement changeant comme dans le cas des technologies de l'information, un organisme public fait appel à des ressources externes pour combler notamment le manque d'expertise interne afin de répondre à sa mission et d'atteindre ses objectifs.
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Envergure du contrat ou du projet. 2. Manque d'expertise. 3. Changements fréquents dans les ressources.
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des travaux dans un domaine précis non maîtrisé par les ressources internes. 2. L'information stratégique détenue par la ressource externe peut favoriser la firme de la ressource externe à gagner de futurs contrats.



SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

Famille de risque	R 5. Risques spécifiques aux personnes
Risque	R 5.2. Risque d'influence de la personne
Explication du risque	Une personne qui possède un pouvoir d'influence auprès d'un décideur pourrait utiliser cette influence dans le but de favoriser un « corrupteur » en échange d'un avantage.
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> Des personnes qui veulent toujours faire affaire avec les mêmes fournisseurs. Des ressources externes sont près de ceux qui prennent des décisions.
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> Le pouvoir d'influence augmente les risques que les décisions soient prises dans l'intérêt des firmes plutôt que dans l'intérêt public. La proximité avec les fournisseurs pourrait déboucher sur des actes répréhensibles.

Famille de risque	R 5. Risques spécifiques aux personnes
Risque	R 5.3. Risque de pouvoir de la personne concernée par la prise de décision
Explication du risque	Une personne qui détient l'autorité de prendre des décisions et qui se retrouve dans un état vulnérable pourrait prendre ou omettre de prendre une décision qui favoriserait un tiers en échange d'un avantage indu.
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> Une personne qui veut contourner les procédures d'appel d'offres. Manque de contrôle.
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> Risque de fraude. Manque à gagner pour le CSS : utilisation non autorisée des fonds du centre de services scolaire.

Famille de risque	R 7. Risques associés aux appels d'offres
Risque	R 7.1. Risque que l'évaluation des besoins soit incomplète ou erronée
Explication du risque	L'évaluation des besoins est la pierre angulaire du processus contractuel. Une évaluation non rigoureuse comme le fait de négliger certains aspects du contrat (durée, faisabilité technique ou financière du projet, etc.) peut s'avérer coûteuse et dommageable.
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> Manque d'expertise. Manque de rigueur. Délais de réalisation sont courts (pression du milieu pour obtenir un livrable trop rapidement).
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> Avenants non justifiés. Travail effectué incomplet ou de mauvaise qualité. Dépenses supplémentaires.

SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

Famille de risque	R 7. Risques associés aux appels d'offres
Risque	R 7.3. Risque de restreindre la concurrence à la suite d'homologation, de certification ou de qualification
Explication du risque	Lors de la phase de spécification, une homologation, une certification ou une qualification particulière non nécessaire peut, en plus de restreindre la concurrence, mettre l'organisation dans une situation vulnérable (corruption, fraude, augmentation injustifiée du budget, etc.).
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoritisme planifié. 2. Seulement quelques fournisseurs répondent aux critères de qualifications.
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Restriction de la concurrence. 2. Prix payé trop élevé. 3. Poursuites des fournisseurs écartés.

Famille de risque	R 7. Risques associés aux appels d'offres
Risque	R 7.4. Risque de contourner le processus contractuel dans les projets particuliers
Explication du risque	Dans certains projets particuliers, le mode de sollicitation privilégié gré à gré peut être abusivement utilisé.
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pression pour sélectionner un contractant en particulier. 2. Favoriser un soumissionnaire. 3. Intentions frauduleuses.
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Restreindre ou empêcher la concurrence. 2. Risque de poursuite. 3. Risque de payer trop cher.

Famille de risque	R 7. Risques associés aux appels d'offres
Risque	R 7.6. Risque lié à l'implication de la ressource externe dans plus d'une phase de l'appel d'offres
Explication du risque	Des ressources externes peuvent être impliquées dans une étape ou tout au long du processus de gestion contractuelle. Des situations vulnérables peuvent se présenter au niveau de l'information sensible qu'elle peut utiliser à des fins personnelles ou pour avantager son entreprise ou un tiers.
Causes possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque d'expertise à l'interne. 2. Avantage de l'entreprise qui est impliquée dans l'appel d'offres et qui participe à titre de soumissionnaires.
Conséquences possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Empêcher la concurrence. 2. Risque de poursuite. 3. Risque de payer trop cher.

SECTEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL

IDENTIFICATION
CODE : 5212-05-02

TITRE : PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Adoption : Le mercredi 10 mars 2021

Application : Le mercredi 10 mars 2021 – résolution CA-2020-053

Amendement :

Famille de risque	R 7. Risques associés aux appels d'offres
Risque	R 7.11. Risque d'addenda injustifié
Explication du risque	Des appels d'offres comportent des addendas dus par exemple à une mauvaise évaluation des besoins ou à une planification mal évaluée. Meilleure est la planification, moins qu'il y a d'addendas. Il arrive que des malintentionnés exploitent une situation où un nombre important d'addendas est accordé pour qu'ils en ajoutent d'autres non justifiés.
Causes possibles	1. Déficience dans la détermination des besoins. 2. Manque d'expertise.
Conséquences possibles	1. Dépassement injustifié du budget. 2. Réduction de la concurrence. 3. Avantage une entreprise en particulier.

Famille de risque	R 10. Risques de vérification inadéquate
Risque	R 10.4. Risque de dépassement injustifié des coûts
Explication du risque	Le dépassement des coûts implique qu'un devis ou une estimation des coûts a été fourni par un contractant, mais que les coûts effectifs ont finalement dépassé cette estimation. La question est de savoir si les surcoûts sont justifiés ou au contraire sont abusifs.
Causes possibles	1. Manque de contrôle. 2. Manque d'expertise (mauvaise évaluation de coûts). 3. Intentions frauduleuses.
Conséquences possibles	1. Payer trop cher pour les services. 2. Victimes d'actes répréhensibles. 3. Atteinte à la réputation.